

Pétition du personnel de l'OMP (Office médico-pédagogique)

À l'attention du **Conseil d'Etat** de la République et Canton de Genève
et du **Grand Conseil** de la République et Canton de Genève

Septembre 2021

Pour davantage de concertation à l'OMP, pour le maintien des prestations et pour de meilleures conditions de travail pour le personnel et les remplaçant-es

L'augmentation récente et l'accélération de décisions managériales unilatérales et arbitraires de la DGOMP ont conduit la commission du personnel, le SIT et la SPG à convoquer une assemblée du personnel le 6 septembre 2021 qui a adopté à l'unanimité cette pétition.

Considérant

- **La forte dégradation des prestations** offertes aux enfants et jeunes les plus fragiles du canton (délais d'attente de plusieurs mois pour les prises en charge, etc.) ;
- **Une dégradation de l'intrication médico-pédagogique** de l'office qui participe au sentiment de démantèlement d'une structure unique en Suisse qui fait pourtant ses preuves depuis des années ;
- La nécessité de **clarifier les missions de l'OMP** et les prestations médico-thérapeutiques, pédagogiques et éducatives pour développer une école qui a les moyens de mettre en œuvre la politique publique d'une l'école vraiment inclusive ;
- Le **déficit budgétaire** auquel l'OMP doit faire face depuis maintenant des années et **l'attribution des ressources tardive** qui soumet l'office à des contraintes organisationnelles et temporelles inacceptables, affectant directement la qualité des prestations et les conditions de travail ;
- **La multiplication des réformes menées à l'OMP, le plus souvent sans concertation**, qui affectent la mise en œuvre et la qualité des prestations (décisions prises dans l'urgence alors qu'on parle d'un public dont il faut prendre soin), entraînant des prises en charges difficiles des jeunes dans certaines structures, péjorées par le manque de moyens ;
- **Les méthodes RH douteuses** (annonces tardives des modifications de conditions de travail, information lacunaire des droits, manque de transparence, pressions exercées sur des collaborateur-trices voire menaces et chantages par certaines hiérarchies, etc.) ;
- Le nombre extraordinaire de **remplaçant-es OMP (350) aux conditions de travail extrêmement précaires**, aux droits quasi inexistantes, alors que ces personnes sont nécessaires au bon fonctionnement des prestations ;
- La **maltraitance institutionnelle** du personnel, un taux de départ inquiétant, un manque de soutien ;



Syndicat des Services Publics - Genève



Commission
du personnel
de l'OMP

Le personnel de l'OMP et leurs collègues solidaires du DIP, ci-dessous signataires, revendiquent :

- Une direction générale transparente, en phase avec les missions éducatives et de soins de l'OMP ;
- Un renforcement du pôle médico-thérapeutique à la direction générale de l'OMP ;
- Une concertation, telle que prévue par le règlement, de la commission du personnel et des syndicats pour tout ce qui concerne les conditions de travail et l'amélioration de la prise en charge de prestations ;
- Un état des lieux – confié à un organe externe – des conditions et du climat de travail au sein de l'OMP ;
- Un état des lieux des types de remplacements existants à l'OMP, la création d'un groupe de travail paritaire pour analyser cet état des lieux, une amélioration des conditions de travail des remplaçant-es (cahiers des charges, règles salariales égalitaires, amélioration des droits à la couverture maladie/accident et maternité, application du droit au certificat de travail) et la constitution d'un pool de remplaçant-es ;
- Une clarification et un calcul des horaires de l'ensemble des collaborateur-trices, y compris des remplaçant-es, en respectant les cahiers des charges de chacun-e ;
- Que chaque membre du personnel soit rémunéré pour la mission effectuée (réfèrent de CLI, encadrement des repas, remplacements, etc.) ;
- La défense de moyens supplémentaires pour le soutien spécifique des enfants et des jeunes pris en charge par l'OMP ;
- Des moyens supplémentaires pour les consultations afin de répondre proportionnellement à l'augmentation des jeunes pris en charge ;
- La mise sur pied d'assises de l'éducation spécialisée et de l'école inclusive, qui permettent d'entendre les avis du terrain et de définir les missions de l'OMP ;
- Une attribution des ressources prioritaires permettant d'anticiper et de travailler dans des délais acceptables pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes confiés à l'OMP.

Tout membre du personnel de l'OMP et du DIP peut signer, quel que soit son statut ou son taux d'activité (fixe ou temporaire, auxiliaire, remplaçant-es, etc.)

NOM	PRÉNOM	Fonction à l'OMP	Lieu de travail	Signature

Originaux (seules les signatures manuscrites originales sont validées) à renvoyer jusqu'au **8 octobre 2021**, à :

SIT · rue Chaudronniers, 16 · CP 3135 · 1211 Genève 3 ou à : **SPG · bd Georges-Favon, 14 · 1204 Genève**